

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**

- Année scolaire : 2018-2019
- Trimestre scolaire concerné : 2eme trimestre
- Date du Conseil d'école : 02/04/2019
- sous la présidence de : M. Bernard BRIS, Directeur
- Lieu du Conseil d'école : Ecole élémentaire de Laguenne
- Membres présents : M. CHASSAGNARD Roger, *Maire de Laguenne*  
Mme EYROLLES Nicole, *Adjointe chargée des affaires scolaires.*
- M. BOUSSIGNAC Christophe, M. BRIS Bernard, Mme FOSSE Patricia, Mme DOUARD Catherine, Mme HILAIRE-NEYRAT Marielle, Mme Solène PAAUW, *Enseignants.*
- Mme BELOTTI Caroline, M. CHASTANG Sébastien, Mme LABARTHE Chrystelle, Mme FORCE Patricia, Mme LAFFILEZ Séverine, Mme PELLETIER Muriel, Mme TRASSOUDAINÉ Corinne.  
*Représentants des Parents d'élèves*
- Membres excusés : M. Eric SAUVEZIE, Inspecteur de l'Education Nationale
- *Mme Sophie VACHERIN, DDEN.*
  - *Mme GALLOU Emilie, parent d'élève.*

Date de l'envoi des convocations et de l'ordre du jour : 15/10/2018

- Ordre du jour :**
- I) Questions administratives
  - II) Vie de l'école
  - III) Activités de la coopérative scolaire : préparation des voyages scolaires.
  - IV) Questions diverses

**La séance :** La séance est ouverte à 18H00.

Mme TRASSOUDAINÉ est nommée secrétaire de séance.

## I) Questions administratives

### 1. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

La circulaire de M. L'Inspecteur d'Académie du 9 janvier 2018 informe les directeurs d'école de la mise en place d'une application informatique en ligne pour saisir ce qui était précédemment rédigé sur papier et conservé à l'école.

La mise en place va permettre à chaque école de répertorier, évaluer, analyser les principaux risques identifiés et proposer des mesures de prévention adaptées, le cas échéant.

**Le document de travail prévoit** : l'identification d'un risque, la détermination du danger associé, les mesures de préventions proposées, le responsable de la prise en compte de ce danger (Risque acceptable, Collectivité locale, Education Nationale)

- Les principaux risques identifiés sont brièvement présentés (accompagnement des sorties scolaires, sol glissant par temps de gel, ambiance thermique en juin/juillet, absence de médecine préventive, manque de ventilation de certains locaux - bureau, salle de soins)
- Le document a été mis à jour **le 19 mars 2019**, il n'y a pas eu de modification.

### 2. Exercice d'évacuation incendie.

Le premier exercice a été réalisé le 14 février 2019 : seuls les enseignants ont été informés du déroulement de l'exercice, l'alarme a été actionnée par Fabienne CHASSAN (A.V.S) à 9h55.

Dans un temps de classe très calme, l'alarme aiguë a été perçue par l'ensemble des classes. Néanmoins, le son émis n'est pas instantanément identifié par les élèves comme étant celui d'un signal d'alarme (les petits évoquent l'aspirateur, ...) L'évacuation s'est faite en bon ordre vers le point de rassemblement prévu, (aire d'accueil près de la salle Lacombe) en quelques minutes. À ce moment de l'année, un élève était en fauteuil roulant, le seul problème a été au niveau de la passerelle.

Le document d'évaluation a été rédigé, consigné dans le **registre de sécurité de l'école**.

### 3. Exercice Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S)

Cet exercice visant à mettre les enfants à l'abri en raison d'évènements naturels d'importance majeure (tempête, séisme, accident routier avec émission de produits dangereux) a été l'objet de la rédaction d'un protocole élaboré et affiné par les directeurs d'école successifs. Cette procédure se veut simple et soumise à répétition.

- Un compte rendu détaillé a été transmis à l'Inspection Académique.
  - *Il est nécessaire qu'un des employés de commune présent en permanence dans l'école puisse prendre en charge la classe de CM2 pour libérer le directeur et lui permettre d'activer la cellule de crise. (Même dans le cadre des exercices bien évidemment). Voir avec M. le Maire pour désigner la personne affectée à cette tâche.*
  - *M. le Maire indique, qu'à son sens, cela peut poser un problème de responsabilité, que la personne responsable de la bibliothèque a d'autres tâches dans la journée qui peuvent l'amener à s'absenter, mais la question mérite d'être étudiée.*
  - *M. CHASTANG soulève le problème de la mise en œuvre du plan durant le temps des activités périscolaires, alors que 50 % seulement de l'effectif se trouve sous la responsabilité de l'école après 15 heures, les autres enfants se trouvant placés sous la responsabilité de la Mairie.*
  - *Ces questions étant effectivement complexes, M. BRIS propose de se rapprocher du responsable sécurité de l'académie.*

#### 4. **Présence des diagnostics obligatoires dans les écoles.**

Dans son courrier du 30 janvier 2019, Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges rappelle aux Maires de toutes les communes de l'Académie que 4 documents diagnostics doivent être systématiquement transmis aux directeurs d'école et qu'il lui a été fait remonter un constat de carence récurrente.

Il s'agit de :

- Dossier technique amiante.
- Diagnostic radon.
- Diagnostic plomb hydrique (qualité de l'eau)
- Diagnostic qualité de l'air intérieur.

- *M. BRIS indique que jusqu'à présent, il n'a demandé aucun de ces documents à M. Le Maire, hormis le diagnostic radon (qui ne lui a toujours pas été transmis). Il incombe donc aux deux responsables de la sécurité de l'établissement de se mettre en conformité.*
- *M. le Maire précise qu'il va consulter des cabinets spécialisés pour faire réaliser les diagnostics manquants (qualité de l'air intérieur) et souligne que le coût n'est pas négligeable et déplore que l'état demande toujours plus aux collectivités locales.*

#### 5. **Educonnect**

Le site internet mis en place par le ministère de l'Education Nationale doit permettre de favoriser les relations directes entre les établissements scolaires et les responsables des élèves. Une des fonctions pratiques doit être la possibilité de consulter en ligne les Livrets Scolaires Uniques (LSU) et de rendre inutile leur impression papier.

- *Les premières remontées de la part des parents faisaient état d'impossibilité de créer un compte par chacune des deux procédures fournies. Depuis, des résultats positifs ont été transmis. Dans la mesure où nous ne pouvons pas savoir si chaque famille a pu ou souhaité ouvrir son compte, l'école continuera à transmettre les LSU sous forme papier.*
- *La discussion engagée, soulève le problème de l'excès de dématérialisation des documents et des personnes qui, pour diverses raisons, n'ont pas la possibilité d'utiliser internet.*
- *Certains parents demandent s'ils seront informés de la disponibilité du LSU en ligne à chaque période.*

#### 6. **Enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO)**

Depuis plusieurs années, un enseignement des langues et cultures d'origine est mis en place hors temps scolaire pour les familles qui souhaitent que leurs enfants (souvent nés en France) apprennent correctement la langue première de leurs parents. (Portugais, Arabe, Turc)

Les documents d'inscription étaient alors délivrés aux familles concernées.

Pour la deuxième année, l'Inspection Académique a décidé d'ouvrir cet apprentissage d'une langue étrangère à toute famille qui le souhaiterait (Arabe, Italien, Portugais, Turc, Serbe, Croate). L'an passé 19 enfants se sont inscrits dont 9 pour les cours d'Italien.

- *M. BRIS rappelle que ces cours ont lieu après la classe (vers 17h00), en général à Tulle, et que les années précédentes tous les enseignements proposés à l'exception de l'Arabe ont été annulés faute de candidats. (De plus, certains inscrits ne s'y sont jamais rendus). L'an passé, première année de l'élargissement de cet apprentissage à tous les volontaires, les élèves retenus pour l'enseignement du Portugais ont été invités à se diriger vers Brive, Saint Pantaléon de Larche ou Malemort. Les autres n'ont jamais été prévenus de l'échec de la mise en place des cours proposés.*
- *6 inscriptions ont été enregistrées cette année, puis transmises.*

## II) Les activités pédagogiques du 2<sup>ème</sup> trimestre.

- **Evaluation de CP** : L'enseignante du CP (Patricia FOSSE) présente la deuxième partie de l'évaluation nationale qui s'est déroulée en janvier. Après avoir recensé les problèmes rencontrés (passation des épreuves, qualité et défauts de celle-ci, problèmes liés à la saisie des résultats), elle donne son avis personnel sur cette activité :
  - *Elle n'est pas hostile sur le principe à la réalisation d'évaluations nationales (uniformité sur le territoire, cohérence des résultats avec ses propres évaluations).*  
*Mais la saisie est fastidieuse, certains exercices ont mis tous les enfants en échec, une deuxième restitution individuelle ne pourra être faite à destination des familles car trop chronophage.*
- **Vendredi 25 Janvier** : Concert JMF « duologie ».
  - Spectacle vivant, de bonne qualité, où la musique avait une place prépondérante, les musiciens ne prononçant pas un mot.
- **Jeudi 7 Février** : Ecole et cinéma « Princess Bride » ; ce film a donné l'occasion aux élèves de CM2 de s'exprimer sur les caractéristiques des contes de fées en général, ce film-là mélangeant des caractères typés, de manière loufoque et décalée. Un travail sur le sens de l'affiche du film a été conduit en classe.
- **Lundi 25 Mars** : théâtre de marionnettes, présenté par « La compagnie des 3 Chardons » aux élèves de CP, CE1 et CE2, « Pitou, l'enfant roi ».
  - *Cette troupe présente tous les ans des productions de qualité (musique, décor, histoire). Les enfants qui ont été très actifs, ont eu l'occasion de rencontrer un conteur/acteur et d'assister à un spectacle vivant.*
  - *Coût : 375,00 € pris en charge par la coopérative scolaire.*
- **Vendredi 29 mars** : rencontre USEP à Lagarde-Enval pour les classes de CP et CE1. 5 ateliers étaient proposés aux enfants, ainsi qu'une course longue.
  - Belle journée, appréciée par les élèves.

### À venir

- **Mardi 9 Avril** : tournoi de rugby à Beynat, pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. C'est la dernière phase du cycle Rugby qui s'est déroulé à l'école avant Noël, animé par Méryl Astorg, du SC Tulle.
  - Nous nous rendrons sur place pour pique-niquer, puis, un tournoi sera proposé aux écoles ayant participé à cette opération cette année.
  - L'organisation est assurée par l'USEP, l'Education Nationale, Le Sporting Club Tulliste, Le Comité Départemental de Rugby, La section Rugby du CFA de Tulle.
- **Jeudi 11 Avril** : Concert JMF, « Victor et le Ukulele ».
- **Lundi 13 Mai** : début du cycle natation au centre aquarécréatif de Tulle, dans les conditions habituelles.
  - *Les informations seront transmises en temps utile mais M. BRIS remercie par avance les 4 parents titulaires de l'agrément académique qui ont renouvelé leur accord pour accompagner les classes lors des séances.*
  - *Il y aura cette année huit séances, mais certaines seront annulées (2 jours fériés).*

Concernant les activités de l'école, M. BRIS rappelle qu'un planning est disponible sur le site internet de l'école et que dans la mesure du possible, il dépose des photos à l'intention des parents.

## III) Activités de la coopérative scolaire.

Les sorties scolaires sont toujours un temps fort de l'année scolaire, et plus globalement de la scolarité des enfants. Aussi, tant que les moyens financiers de la coopérative scolaire le permettent (La participation de l'association « les

**Gamins d'abord** » étant essentielle), tant que **la Mairie** prend en charge les frais de transport, les enseignants continueront dans la mesure du possible à proposer une sortie aux élèves de chaque classe.

Les sorties scolaires de cette fin d'année sont en cours de préparation, en voici les détails.

**Classe de CP** : Vendredi 21 Juin 2019, Parc « Le Bournat »

- Visite guidée
- Atelier fabrication du pain.
- Atelier écriture (comme en 1900)
- Manèges (chevaux de bois...)
- pique-nique

**Coût** : - entrées, ateliers : 463.00 € (financés par la coopérative scolaire, avec une petite participation des familles)  
- transport : 380.00 € pris en charge par la Mairie.

**Classes de CE1 et CE2** : Vendredi 28 Juin, « Les Jardins de Colette », à Varetz.

Les Jardins de Colette sont des jardins contemporains de 5 hectares, proches du château de Castel Novel à Varetz (19) où vécut le célèbre écrivain Colette.

Six différents types de végétation sont représentés :

- La Bourgogne avec son potager
- Les bois de feuillus et de conifères de Franche Comté
- Le jardin minéral de Bretagne
- La Corrèze et son poulailler
- La Provence avec ses oliviers, ses fleurs et sa roseraie
- Les jardins à la française du Palais Royal

Un labyrinthe géant de 5 000 m<sup>2</sup> (jeu de piste original) et des jeux géants (forêt à grelots, marelle, jenga, dominos, mikados...) sont proposés aux élèves.

→ *Ateliers retenus* : « Les jardiniers malin » (CE1), « Les artistes en herbe » (CE2)

**Coût** : - activités : 277.00 € (financées par la coopérative scolaire avec une participation familiale modique)  
- Transport : 275.00 €

**Classes de CM1 et CM2** : Lundi 24 au mercredi 26 Juin (trois jours/2nuits)

Outre la possibilité de vivre des journées complètes hors de leur cadre habituel, de découvrir la gestion autonome de leurs chambres, des activités du quotidien, d'établir des relations différentes avec les camarades et les adultes, les enfants vont pouvoir découvrir un milieu riche : activités concrètes de découverte de la faune et de la flore, observation de la vie locale et de l'architecture....

- Découverte du port de la Cotinière.
- Pêche à pied (à marée basse)
- Traversée en bateau pour rejoindre l'île d'Aix.
- Activités de découverte, balades dans le village, découverte des fortifications, jeux sur la plage, étude du milieu littoral, .....achat de souvenirs....
- Fabrication et vol de cerfs-volants.
- Visite su phare de Chassiron.
- Toutes ces activités seront gérées par les animateurs du centre de La Martière.

→ *Tous ces éléments font que ce séjour est très coûteux.*

**Coût** : -Activités 5 554,00 € (financées par la coopérative scolaire avec une participation familiale de 50 €/enfant)

- Transport : 1 580, 00 € (pris en charge par la Mairie).
- Accompagnateurs : Mme Eyrolles, M. Pajon, Mme Labarthe.

***Nous avons souhaité informer très tôt les familles (mars) pour deux raisons essentielles :***

- *Dans le cas de parents séparés, chacun disposant de l'autorité parentale, les deux autorisations sont nécessaires pour une sortie scolaire avec nuitée.*
- *Compte tenu du montant de la participation (familles à deux enfants en particulier) nous avons souhaité permettre aux familles de fractionner le versement.*
- *À ce jour une famille a souhaité ne pas faire participer son enfant, deux ont réservé leur réponse, 3 dossiers de demande d'aide ont été déposés auprès des PEP.*

#### **IV) Questions diverses**

##### **Equipement de l'école :**

Les enseignants tiennent à remercier la municipalité qui a été très réactive à la suite de la panne du frigo de l'école (il contient notamment des produits de pharmacie), le directeur est quant à lui satisfait d'avoir récupéré un des ordinateurs cédés par la Mairie à la suite d'un renouvellement.

**Mme TRASSOUDAINÉ** : le verrou du portillon côté passerelle est en train de perdre ses vis. Est-il possible que les agents communaux mettent un coup de tournevis ?

→ *M. le Maire indique qu'il va confier cette tâche aux employés de commune.*

**M. Le Maire** présente alors les projets qui viennent d'être réalisés par la Mairie et qui concernent l'école :

- *Un city stade va être implanté à proximité de l'école, à côté de la salle Lacombe.*
- *L'accès au stade et aux installations du Chambon est facilité et sécurisé grâce à la mise en place d'une passerelle qui permet un accès direct depuis « le parcours santé ».*
- *Un « skate park » va également être installé dans ce secteur.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance  
**Corinne TRASSOUDAINÉ**

Le Directeur  
**Bernard BRIS**